

Demande de licence saison 2026/2027

À partir de cette saison, la Fédération Française de Tennis de Table met en place un nouveau dispositif médical : le **Parcours de Prévention Santé (PPS)**.

Qui est concerné ?

Vous avez entre 18 et 64 ans :

→ Vous devez obligatoirement réaliser le **PPS en ligne chaque saison** (ou fournir un certificat médical de moins d'un an si vous le souhaitez).

Vous avez 65 ans ou plus :

→ Un **certificat médical** est obligatoire uniquement lors de votre passage dans une nouvelle catégorie vétéran (**V65, V70, V75, V80, V85 ou V90**).

→ Les autres saisons, il vous suffit de réaliser le **PPS**.

Vous êtes mineur :

→ Vous devez compléter le **questionnaire de santé pour mineur**.

→ Un certificat médical sera demandé uniquement si les réponses au questionnaire le nécessitent.

Comment réaliser le PPS ?

Rendez-vous sur la page officielle du PPS de la Fédération Française de Tennis de Table :

→ **Accès à mon espace licencié :**

https://malicence.fftt.com/login/?utm_source=dialoginsight&utm_medium=email&utm_campaign=B190

Etape 1 : Connectez-vous à votre **Mon Espace Licencié** avec votre adresse e-mail.

Etape 2 :

- Si c'est votre première connexion, cliquez sur « **Mot de passe oublié** » afin de créer votre mot de passe.
- Une fois connecté, cliquez sur **PPS** (menu de gauche), puis **Mon PPS**, puis **Lancer mon PPS**.
- Visionnez l'intégralité des vidéos de prévention.
- À la fin du parcours, téléchargez votre **attestation de réalisation** : votre PPS sera alors validé pour votre licence.

Chaque licencié est désormais responsable de réaliser son PPS ou d'effectuer les démarches médicales qui le concernent

Après avoir réalisé votre PPS

Une fois cette étape effectuée, vous pourrez effectuer directement votre **demande de licence en ligne** via le lien suivant : <https://inscriptionenligne.fft.com/club/01420014>

Une demande sera alors transmise automatiquement à l’Arc En Ciel d’Unieux.
Après vérification, le club validera votre licence afin qu'elle soit enregistrée auprès de la FFTT.

Merci d'effectuer ces démarches dès que possible afin de faciliter la gestion des inscriptions pour la nouvelle saison.